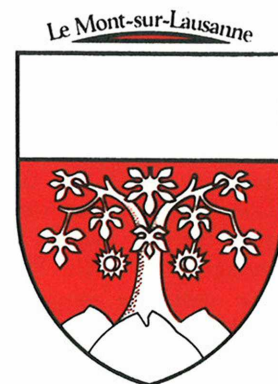


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne.

Rédacteur: M. Alfred Borgeaud, municipal.

Impression: Impression offset J.-P. Hauswirth Le Mont.

REFLETS DU LÉGISLATIF

Séance du Conseil communal du lundi 14 juin 1976 à 20 h.15

Présidée par M. Rémy Vaucher, Président, cette séance, bien qu'ayant un ordre du jour chargé, fut marquée par une objectivité et un intérêt dignes de notre Commune et de ses 3000 habitants. M. Henry Vullyamoz fut appelé à fonctionner comme secrétaire ad hoc.

Les comptes communaux

pour 1975 furent présentés par M. Lehmann qui donna lecture du rapport de la Commission des Finances. Il faut préciser que lorsque nos conseillers doivent se prononcer sur la répartition d'un bénéfice inattendu et substantiel, les discussions se déroulent dans une ambiance autre que celles engendrées par un déficit!

Dans son Message, notre Syndic apportant déjà quelques précisions, nous nous contenterons de donner ici la répartition telle que le Conseil l'a admise après une discussion limitée à 9 interventions:

Fonds provision pour financement de crédits supplémentaires	Fr. 135'800.--
Provision pour le complexe scolaire	Fr. 250'000.--
Provision pour la route des Martines (correction et trottoirs)	Fr. 250'000.--
Report à capital	Fr. 77.77
Bénéfice réalisé en 1975	Fr. 635'877.77

Le rapport de gestion

fut présenté par Madame Evelyne Panchaud. Très fouillé et complet, ce rapport fut suivi avec très grand intérêt, la Commission de gestion ayant tenu à donner son appréciation dicastère par dicastère, en sachant relever tout ce qui avait été approuvé et en présentant des suggestions pertinentes.

Personne ne demanda d'explications complémentaires et c'est à l'unanimité que le rapport sur la gestion de la Municipalité pour 1975 fut adopté.

Correction de la route des Martines et construction de deux trottoirs

Il appartient à M. Agassiz de donner lecture du rapport de sa Commission, proposant au Conseil d'accepter le

préavis de la Municipalité. M. Biermann engagea alors la discussion au sujet de la largeur de la route des Martines qu'il proposait à 6,5m. ou 7m. Après répliques et duplicques, le Conseil suivit la Commission dans ses conclusions à l'unanimité moins 1 voix.

Plan de quartier du Grand-Mont

C'est en qualité de Président et rapporteur de la Commission que M. Claude Blanc déposa son rapport. C'est une affaire qui date de 1971 qu'il fallait entériner, le Conseil d'Etat ayant refusé de ratifier 3 articles ayant été modifiés par le Conseil lorsqu'il eut à accepter le règlement. Ses décisions ne pouvaient être validées du moment qu'elles étaient intervenues après l'enquête publique. Il fallut remettre en route toute la procédure.

A l'unanimité, le Conseil admit le préavis municipal, de sorte que le règlement du plan de quartier du Grand-Mont est ainsi entièrement légalisé.

Convention Romanel-Le Mont pour la construction d'un collecteur au Marais

Le rapporteur est M.-G. Mottier et sa Commission recommande d'accepter la convention. Une seule question posée et au vote le préavis municipal fut admis à l'unanimité.

Communications de la Municipalité et propositions individuelles

M. le Syndic annonça un échange de terrain dans la zone du Marais. 900 m² de notre Commune passeront sur territoire de Romanel qui à son tour, nous cèdera une surface équivalente.

La situation économique est saine au Mont, puisque nous ne comptons que 4 chômeurs complets et 3 partiels.

M. Lavanchy invita les Conseillers à examiner le plan affiché dans la salle. Ce plan, bien qu'incomplet, donne déjà une idée des futures réalisations en matière de construction de trottoirs.

M. Jean-Jacques Belet

commenta l'état des travaux de construction du groupe sportif. Les extérieurs sont bientôt terminés et l'ouverture prévue pour la rentrée des classes cet automne. Il souligna toutes les entreprises du Mont qui ont collaboré à la construction de ces bâtiments.

Plusieurs Conseillers posèrent encore différentes questions et le Président put clore la séance à 22h.30 en invitant Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers à monter sur l'Esplanade du Châtaignier pour faire le tour du propriétaire de la nouvelle cantine, inaugurer la salle en partageant le verre de l'amitié et une collation particulièrement appréciée, préparée par M. Pierre Barras.

Scéance du 28 juin 1976

Nouveau collège

Retirée l'année dernière, la proposition de la Municipalité de construire le collège a de nouveau été présentée au Conseil communal qui en a débattu lors de sa séance du 28 juin dernier.

Il faut d'abord expliquer le pourquoi du fractionnement des projets présentés. Au départ, la Municipalité avait fait étudier l'ensemble du complexe scolaire, c'est-à-dire le collège, la salle de gymnastique et la piscine.

En application des ordonnances cantonales, elle dut d'abord choisir entre deux impératifs: deux salles de gymnastique ou une seule avec une piscine.

Vous connaissez sa décision

Nouvelle option: fallait-il tout construire ou accorder un ordre d'urgence au complexe sportif en écartant momentanément le collège, d'autant plus que l'augmentation de la population semblait marquer le pas à cause de la récession? La sagesse l'incita à la prudence, et c'est ainsi que le Conseil communal n'eut, l'année dernière, qu'à se prononcer sur deux projets et non trois: salle de gymnastique et piscine, et pas de collège.

Les événements allaient toutefois démontrer notre excès de prudence. La population augmenta subitement de 179 unités, et les enfants dans une même proportion. Nous devons accueillir les quelques vingt élèves de La Feuillère, accepter les enfants depuis l'âge de 4 ans et prévoir de garder les collégiens jusqu'à 11 ans dans nos classes primaires, au lieu de 10.

Ces modifications nécessiteront l'affectation de nouveaux locaux sans qu'ils aient été prévus comme salles d'école. Nous utilisons de ce fait nos dernières réserves, sachant que cette solution ne pouvait être que très provisoire.

Un autre facteur allait engager la Municipalité à revoir rapidement sa politique en matière de construction scolaires. C'est l'offre de la Confédération de prendre à sa charge le 10% du coût de construction dans le cadre de sa participation à la relance économique. Notre Exécutif reprit alors son projet, l'adapta aux conditions actuelles et le soumit au Conseil communal qui en discuta abondamment lors de la séance citée plus haut.

Notre législatif prit finalement les décisions suivantes:

- a) accepter le projet,
- b) accepter le plan financier,
- c) accorder l'autorisation de commencer les travaux,
- d) accorder la souscription d'un emprunt de Fr. 1'800'000.-- à court terme,
- e) accepter l'augmentation du compte courant jusqu'au maximum de Fr. 720'000.--.

La seule divergence de vues entre le législatif et l'exécutif se fit jour à propos des aménagements intérieurs et l'emplacement des premières classes.

M. le Syndic prononça quelques mots, M. Florent Corbaz, responsable de la construction, apporta ses renseignements et commentaires et M. le Président du Conseil remercia la Municipalité en souhaitant que ces magnifiques locaux ne soient pas seulement à disposition de ceux qui les loueront, mais aussi des Autorités législatives et exécutives.

Minuit avait sonné depuis longtemps lorsque, à regret, Conseillères et Conseillers songèrent à quitter ces lieux dont nous avons le droit de nous enorgueillir.

*Pour le secrétaire ad hoc:
Le rédacteur A. Borgeaud*

Admettant finalement que ce problème n'affectait en rien la date du début des travaux, les Autorités acceptèrent le projet de construction, reportant à cet automne la dernière décision à prendre: celle de l'installation des classes.

Finance

Le collège, tel que présenté, revient à Fr. 3'900'000.--. Le plan financier est presque équilibré. Seule l'augmentation de notre compte courant est en effet à prendre en considération (Fr. 720'000.--) et constituera l'accroissement de notre dette communale. L'emprunt de Francs 1'800'000.-- accordé par le Conseil communal est destiné à assurer le paiement des frais de construction en attendant l'attribution effective des subsides fédéraux et cantonaux qui ne sont versés qu'après la reconnaissance des travaux.

Les finances communales sont aptes à supporter ces dépenses.

Fréquentation .

En 1972, nous comptons 395 enfants en âge de scolarité. En 1975, nous en totalisons 500, alors que nous avions estimé leur nombre à 400 dans nos premiers calculs d'extrapolation.

De plus, nous constatons que les constructions individuelles ne connaissent guère de ralentissement, et il suffira d'une légère amélioration de la conjoncture pour que les promoteurs des plans de quartiers (Piécettes, Grand-Mont et Crétaleson) démarrent avec un ou plusieurs bâtiments déjà soumis à l'enquête publique.

La Municipalité ne saurait rester indifférente à cette évolution.

Fallait-il réaliser le tout? C'est la question que beaucoup de citoyens du Mont se posent. Quant à la Municipalité, elle a amplement démontré sa politique de prudence, décidée à gérer la bourse communale en fonction des recettes.

Elle conserve ses principes de prudence, et si elle estime valable l'opération consistant à construire d'abord le gros oeuvre et à aménager ensuite, c'est parce que ses calculs lui ont démontré que des investissements excédentaires, donc inutiles, constituent un gaspillage des deniers publics sans autre profit que pour la banque prêteuse.

Il est vrai que personne ne peut prédire l'avenir avec certitude, ce qui justifie les opinions malgré leur divergence. Mais c'est finalement en dépensant le moins que la Commune prend le moindre risque.

*Le Rédacteur:
A. Borgeaud*

FÉLICITATIONS à Madame et à Monsieur Maurice Borgeaud-Amaudruz pour leurs NOCES D'OR.



Nous, les Montains, les connaissons bien tous les deux.
Elle est née Amaudruz, donc du Mont, coin heureux.
Lui vient de Morrens, ce village prestigieux...
L'un et l'autre ont fait un jour une promesse:
Yeux dans les yeux, dans une douce caresse...

Etre mari et femme toute la vie
Tenir le Central, élever leur famille.

Maurice et Nelly, déjà cinquantenaires !
Autant d'années de vrai bonheur conjugal,
Unis par leurs enfants, leur travail familial,
Radieux, fêtant dignement à leur manière...
Ils clignent de l'oeil et trinquent à leurs noces d'or,
Calmes, confiants, toujours heureux de leur sort,
Et en bons Vaudois, sachant lever leur verre.

Marchons!... Marchons!... aux 4 coins du Mont...

L'on s'est retrouvé amis et protecteurs des animaux, les amoureux de la Nature, les 12 et 13 juin 1976, place du Châtaignier, au Mont-sur-Lausanne.

Chacun y est à l'aise, sur ce vaste pré, y compris les « quatre roues » parquées dans l'attente de leur chauffeur, appréciées par ceux qui auront les pieds un peu fourbus. Ma montre marque 6 h. 50 lorsque d'un pas ferme et décidé, à l'aise dans nos habits, nous prenons notre envolée pédestre, mon mari et moi.

Un superbe « lapinou » de carton, oeil coquin, incisives moqueuses, nous montre le chemin à suivre; cette magnifique plaine de Manloud surgit devant nous, agrémentée d'un joli bois aux frondaisons tourmentées, où dévale un ruisseau buissonnier, nous offrant une délicieuse fraîcheur. Les foins, ici et là, sont couchés au soleil, même l'herbe des bas-côtés de route est coupée, ce qui donne une visibilité étendue; il se dégage des foins un parfum qui embaume les alentours. Les blés ondulent sous la brise matinale, tout revigorés de perles de rosée; l'alouette est la première à nous saluer en tireliant dans le ciel pur, c'est un plaisir des yeux, une fine musique à l'oreille. A chaque pas, à chaque tournant c'est l'inconnu qui nous attend.

Le bois des Buchilles, toujours si accueillant, avec sa grosse ferme bien plantée, et les flèches rouges et les petits panonceaux d'une extrême précision ne peuvent nous induire en erreur. Sentiers humides, aux fraîches empreintes, chemins bordés de « simples » sauvages, forêt sombre où l'on s'enfonce mystérieusement, clairières gaies et fleuries, où de superbes macaons, papillons si fragiles, butinent ici une églantine, là, une scabieuse tandis que son cousin la vanesse des chardons s'endort, enivré.

La fauvette babillarde rivalise avec le pinson dans un duo qui réveille toute la forêt; je saisis à vingt pas le lent et fin si, si, si, si du roitelet. C'est aussi un bourdonnement d'abeilles qui nous fait lever la tête; roncières, sapins et arbrisseaux sont fleuries de butineuses au travail, la miellée est à son comble, inlassables travailleuses ! Là, ravitaillement; une sympathique halte nous invite juste le temps de se faire « tamponner nos talons » par un médaillé grisonnant qui nous indique complaisamment que l'on est à mi-parcours du « populaire », à quelque chose près précise-t-il; pas de casse-

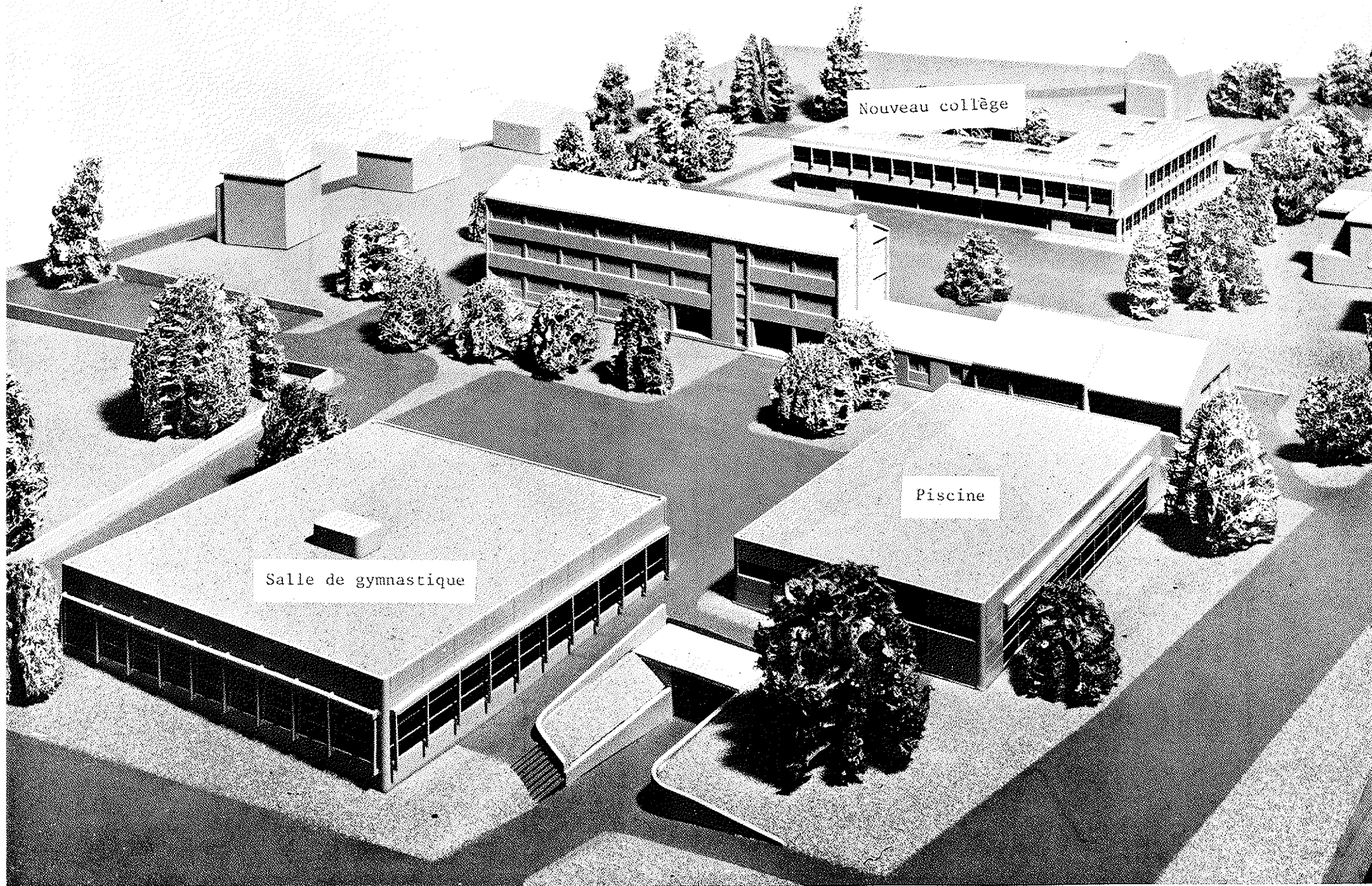
pattes, continuons notre cadence sûre et régulière, il fait bon à cette heure matinale, le tracé du parcours nous paraît sans difficulté et d'un réel intérêt. Nature si belle et généreuse, que faisons-nous pour te protéger? De temps en temps l'on grignotte des marcheurs qui vont à leur pas, c'est la bonne humeur qui va de l'avant, jovialité, un signe de la main en passant, un sourire, c'est que nous sommes tous là serrés les uns derrière les autres pour la même cause. Les toutous sont aussi de la fête, les purs, les Barons à pédigrée, les moustiques, les corniaux, j'ai même saisi au passage le nom de Saugette, un basset qui allègrement langue et nez à terre semblait courir un championnat de vitesse.

On escamote le Chalet des Enfants et c'est la descente vers Montheron, magnifique forêt, hautes futaies, où la cognée du bûcheron oeuvre pour le bien et la continuité de l'espèce. Et c'est le Chalet aux Bocufs dans son écriin de verdure, maisons coquettes, fleuries, cela sent bon la campagne ! Et c'est les retrouvailles avec la plaine, ses blés, ses seigles et ses orges; surprise inattendue, un jeune lièvre détail devant nos pieds; il reposait sans doute dans son havre de sécurité et s'enfuit dans un champ de pommes de terre;... pauvre de toi, fais bien attention, le fusil est rusé et implacable.

Les Fontanney-Dessus et Dessous, orée de bois, chemin carrossable, quelques maisons fleuries et c'est le cheminement vers cette plaine tout à l'heure traversée dans l'autre sens. La boucle est finie, mais avance vers nous une mer mouvante de toutes les couleurs, suivant les flèches rouges, ce sont les partants... Pour nous, c'est la Plaisance et le Châtaignier, comme à l'ordinaire, une fleur à la bouche, en l'occurrence une églantine, souvenir de cette marche SVPA 1976, qui viendra se coucher sur mon herbier, et avec cela aussi une hirondelle et ses petits..., messagère fidèle, symbole de bonheur et de liberté, qui complétera l'enthousiasme d'un magnifique matin de juin.

Vive l'autre ! ...

Edith COLLET
Le Mont-sur-Lausanne
12 juin 1976



Nouveau collège

Salle de gymnastique

Piscine